

Délibération n°D20230021

Rapporteur : Joël KERDRAON

Service : Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Fatiha BANCAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le TRENTE MARS, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24, 23, 24, 23, 22, 21, 20 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 23/03/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (4), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (5), Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (6), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (7), Lionel FREL (8).

ABSENTS EXCUSES : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Josie BAYLE	a donné délégation à	Florence MALGAT
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Eric PROLA	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Lionel FREL	a donné délégation à	Julie TEJERIZO

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°1 « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion de la ville de BERGERAC – Exercice 2015 à 2021 »
- (2) Départ au dossier n° 7 « Recours au bénévolat »
- (3) Départ au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »
- (4) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (5) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (6) Départ au dossier n°19 « Motion de retrait de la réforme des retraites »
- (7) Départ au dossier n°2 « Fiscalité – Vote des taux 2023 »
- (8) Arrivé au dossier n°4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2023 »

RECOURS AU BENEVOLAT

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L. 2121-12, L. 2121-29 ;

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

VU le projet de convention type d'accueil de bénévoles porté en annexe ;

VU la volonté d'associer les citoyens à la vie publique de la Ville de BERGERAC ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC est régulièrement interrogée par des particuliers qui souhaitent participer à la vie de la cité en apportant leurs concours, temps et savoir-faire à des activités ou des actions portées par la Ville (temps d'activités périscolaires, animations, culture, sports, jeunesse, participation aux manifestations municipales, etc.) ;

CONSIDÉRANT que ces propositions peuvent être autorisées sous le statut de collaborateur bénévole du service public dont la notion n'est pas définie par la réglementation mais par la jurisprudence et le Conseil d'État ;

CONSIDÉRANT dès lors qu'il apparaît opportun de sécuriser ces interventions tant pour les intéressés que pour la collectivité en établissant une convention d'accueil type prévoyant les modalités d'intervention de ces bénévoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le principe d'accueil de bénévoles au sein des services communaux ;
- **D'APPROUVER** le projet de convention type d'accueil de bénévoles tel que porté en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, ce type de convention avec les bénévoles intéressés à l'action communale.

Adopté à 24 : voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON (pouvoir), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY).

6 voix contre : (Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Lionel FREL).

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/03/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **5 AVR. 2023**
et de l'affichage en date du **5 AVR. 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Fatiha BANCAL

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

